



**Programme d'Appui au Développement Durable
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche
Artisanale en Tunisie (ADAPT) et ADAPT Céréales**

**Contrat n. ENI/2020/416-672 CUP : H59J20001490006
Contrat n. NDICI/2022/441-595**



**AVIS DE VACANCE DE POSTE PROFESSIONNEL N. 24/AICSTUNISI/2023
CHARGE.ES ADMINISTRATION ET FINANCE**

(Conventions de Contribution n. ENI/2020/416-672 et n. NDICI/2022/441-595)

**« PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SECTEUR DE
L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE ARTISANALE EN TUNISIE (ADAPT) »**

et

« ADAPT CEREALES »

Profile : Deux Chargé.es Administration et Finance

Programme : Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale en Tunisie (ADAPT) et ADAPT Céréales, financés par l'Union européenne et mis en œuvre par le Bureau de Tunis de l'Agence italienne pour la Coopération au Développement (AICS) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Réglementation en vigueur :

Vue la Loi italienne du 11 août 2014 n. 125 portant "Disciplina generale sulla cooperazione internazionale per lo sviluppo" ;

Vu le Décret du 22 juillet 2015 n. 113 du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement (MAECI) italien, relatif au "Regolamento recante "Statuto dell'Agenzia italiana per la Cooperazione allo Sviluppo" ed in particolare in capo terzo, articolo 11, comma 1, lettera c)";

Vue la Délibération du Comité Conjoint italien du 19 novembre 2019 n. 101 "Criteri e modalità per la selezione di personale non appartenente alla Pubblica Amministrazione da assumere con contratto di diritto privato a tempo determinato disciplinato dal diritto locale di cui all'articolo 11 comma 1 lettera c) dello Statuto AICS";

Vue la Délibération du Directeur Général de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), du 05.02.2021 n. 28 ;

Le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), recrute deux chargé.es Administration et Finance pour l'Unité de Gestion des Programmes (UGP) dans le cadre de la gestion des deux Programmes cités ci-dessus « ADAPT et ADAPT Céréales ».

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

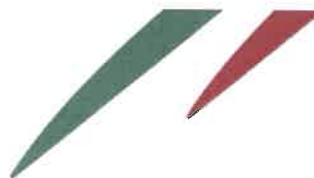
20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it



Financé par
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche
Artisanale en Tunisie (ADAPT) et ADAPT Céréales

Contrat n. ENI/2020/416-672 CUP : H59J20001490006
Contrat n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme « Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche en Tunisie (ADAPT) » de 44,4 millions d'euros qui a démarré le 22 décembre 2020 pour une durée estimée de 94 mois (environ 8 ans) et qui s'inscrit dans la programmation ENI 2019/2020 en soutien au développement rural pour la Tunisie.

ADAPT a pour objectif de soutenir des systèmes de production écologiques et durables en améliorant les performances économiques, sociales et environnementales des opérateurs des chaînes de valeurs associées. Il vise ainsi, tout d'abord, à faciliter les investissements des promoteurs privés dans le secteur de l'agriculture, de la pêche artisanale et de l'aquaculture qui s'insèrent dans une démarche de production écologique et durable.

Pour ce faire le Programme prévoit :

- i) Un Fonds d'appui d'environ 25 millions d'euros destiné au soutien aux opérateurs privés.
- ii) Le soutien aux Sociétés Mutuelles de Services de l'Agriculture et de la Pêche (SMSA et SMSP)
- iii) Le développement de Partenariats Public-Privé (PPP) pour la gestion de services et biens publics dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture durables.
- iv) Le renforcement des capacités nationales en matière d'alimentation scolaire liée à la production locale (ASPL), contribuant ainsi au développement d'un « marché institutionnel » pour alimenter en produits locaux les cantines scolaires. Cette composante sera réalisée par le PAM.
- v) La mise en place d'une ingénierie d'animation pour promouvoir le Fonds d'appui afin de favoriser l'émergence des projets éligibles à la contribution ADAPT, et ce en s'appuyant sur un réseau territorial. Cette composante du programme prévoit aussi l'implication du monde de la recherche à travers l'Institut de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles – IRESA

ADAPT est en synergie et en complémentarité avec le Programme « ADAPT Céréales » qui s'inscrit dans le Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASAT) pour la Tunisie financé par l'Union européenne en réponse aux conséquences de la crise Russo-Ukrainienne dans la région MENA. Cette action aussi est mise en œuvre par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM). La durée du Programme ADAPT Céréales est de 58 mois (environ 5 ans) à partir du 15 février 2023 et son budget s'élève à de 24,8 millions d'euros.

L'Action vise à améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaire de la Tunisie et à valoriser le potentiel d'une production durable et résiliente des systèmes céréaliers du point de vue économique, social et environnemental.

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

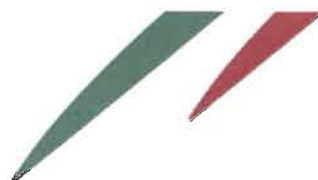
20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it



Financé par
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche
Artisanale en Tunisie (ADAPT) et ADAPT Céréales

Contrat n. ENI/2020/416-672 CUP : H59J20001490006
Contrat n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

Pour ce faire, le Programme prévoit la mise en place d'un Fonds d'appui d'environ 16 millions d'euros qui sera destinés aux opérateurs/trices tunisien.ne.s du secteur privé œuvrant dans la filière céréalière afin de réduire les coûts de production, d'une part, et d'appuyer les investissements s'inscrivant dans un processus de transition écologique, de l'autre part.

ADAPT Céréales prévoit l'implication de l'**Institut National des Grandes Cultures (INGC)** qui, d'une part, assurera le suivi des opérateurs/trices du secteur céréalière ayant bénéficié du Fonds d'appui, les accompagnera dans un processus de transition écologique et durable et capitalisera et diffusera les bonnes pratiques identifiées. De l'autre part, l'INGC contribuera à améliorer les compétences des acteurs locaux en matière de transition écologique et durable et renforcer les partenariats nationaux et internationaux existants.

En parallèle le PAM promouvra un modèle de consommation et de production durable des céréales dans les cantines scolaires afin de sensibiliser les élèves et leurs parents sur le gaspillage et une consommation appropriée des produits alimentaires céréaliers.

La gouvernance des programmes ADAPT est assurée par un Comité de Pilotage dont font partie l'AICS, la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie (DUE), le PAM, le MARHP (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche), l'APIA (Agence de promotion des Investissements Agricoles), la BCT (Banque Centrale de Tunisie), l'ACM (Autorité de Contrôle de la Microfinance), le MEP (Ministère de l'Economie et de la Planification). Le Comité de Pilotage inclut aussi deux membres observateurs : l'IRESA et le Ministère de l'Environnement.

La mise en œuvre des Programmes ADAPT est assurée par une Unité de Gestion du Programme (UGP) créée et gérée par l'AICS Tunis.

TERMES DE REFERENCE

Lieu d'affectation : Siège régional de Tunis, avec des missions de terrain sur toute la Tunisie.

Contrat et rémunération : 28.526,47 euros annuels bruts

Durée : 12 mois, inclus 2 mois d'essai, avec une possibilité d'extension jusqu'à un maximum de 36 mois en total.

Période indicative de démarrage : Janvier 2024

1. PRINCIPALES FONCTIONS

Les Chargé.es Administration et Finance travailleront au sein de l'Unité de Gestion des Programmes ADAPT coordonnée par un.e Responsable du secteur « Développement économique et création d'emploi » auquel ils/elles répondront directement. Ils/elles travailleront sous la **responsabilité générale du Représentant du**

• **TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS**

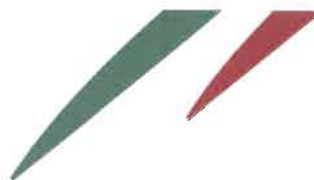
20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it



Financé par
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche
Artisanale en Tunisie (ADAPT) et ADAPT Céréales

Contrat n. ENI/2020/416-672 CUP : H59J20001490006
Contrat n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

Siège Régional AICS de Tunis, qui est mandaté par l'AICS Rome pour gérer tous les Programmes de coopération déléguée de compétence du Siège AICS de Tunis.

Ils/elles assisteront l'Expert.e en gestion administrative/ financière / passation de marchés, ainsi que les autres membres de l'UGP dans la mise en œuvre des programmes. Ils/elles travailleront sous la supervision de l'Expert.e en gestion administrative/ financière / passation de marchés dans la gestion administrative, logistique, financière et comptable des programmes ci-dessus cités.

Les Chargé.es Administration et Finance seront chargé.es des tâches décrites ci-dessous :

1. Assurer la correcte comptabilité des programmes dans le respect des procédures AICS et UE, à travers la mise à jour des systèmes de comptabilité internes.
2. Elaborer la documentation de nature administrative et financière, dans le respect des procédures AICS et UE, nécessaire afin de garantir la correcte réalisation des activités des programmes cités ci-dessus, y inclus des notes techniques justifiant les dépenses et les procédures d'achats à suivre, (préparation des rapports concernant les procédures d'achats suivies, des requêtes de paiement et de toute documentation contractuelle nécessaire, etc.).
3. Interagir avec les fournisseurs, prestataires, sur les questions administratives, financières et fiscales (suivi spécifique des exonérations).
4. Assurer le suivi de l'exécution et de la correcte clôture des contrats d'un point de vue administratif et financier et assurer la préparation, gestion et correct archivage de toute documentation annexée.
5. Assurer le suivi financier du budget des programmes en veillant aux éventuels dépassement et possibles ajustements à faire sur le budget et sur le plan de travail.
6. Elaborer les rapports financiers périodiques des programmes, dans le cadre du suivi interne (rapports semestriels) et externe (rapports annuels et/ou en accompagnement des requêtes des tranches).
7. Contribuer à l'élaboration des Lignes Directrices et tout autre document administratif à support des appels à propositions, ainsi que à leur diffusion.
8. Participer aux processus d'évaluation des propositions de subvention au Fonds d'Appui aux investissements des programmes ainsi qu'à d'autres processus d'octroi de fonds et au suivi de leur exécution administrative et financière, conformément aux procédures prévues par les contrats de subventions.
9. Assurer l'analyse et vérification des rapports financiers des subventions conformément aux dispositions contractuelles et aux procédures internes.

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

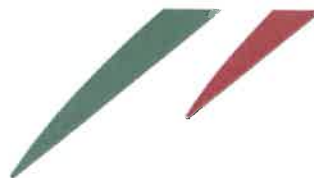
20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it



Financé par
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche
Artisanale en Tunisie (ADAPT) et ADAPT Céréales

Contrat n. ENI/2020/416-672 CUP : H59J20001490006
Contrat n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

10. Contribuer à la révision du Guide à la gestion du Fonds d'Appui aux investissements et à la révision et /ou développement de toutes procédures de gestion d'activités spécifiques des programmes.
11. Assurer au suivi actif de l'exécution administrative et financière des subventions octroyées par les programmes directement aux partenaires d'implémentation (en particulier IRESA et INGC).
12. Assurer un archivage correct, complet et à temps (physique et électronique) de tout document comptable, financier, administratif concernant la gestion des programmes.
13. Contribuer à assurer publicité et transparence aux procédures d'achat, appel d'offres et appels à propositions et en générale aux actes administratifs nécessaires pour la correcte mise en œuvre des activités des programmes, en conformité avec les procédures AICS (publication sur le site de l'administration transparente, PAT, dans les délais établis).
14. Soutenir le Représentant régional de l'AICS et l'Expert.e en gestion administrative/ financière / passation de marchés lors des missions d'audit / d'évaluation internes et externes, en collaboration avec les autres membres de l'UGP.
15. Toute autre tâche ou responsabilité qui lui sera confiée en relation avec le présent Avis.

Interdiction de conduire d'autres activités professionnelles : Le/la candidat.e sélectionné.e ne doit avoir exercé, au cours des trois dernières années, aucune activité commerciale en Tunisie, ni être en situation de conflit, voire potentiel, d'intérêts portant atteinte à l'exercice impartial des fonctions prévues à l'article 53 du décret législatif italien n. 165 de 2001, visé par la loi n ° 190 de 2012 et par le Code d'éthique et de conduite de l'AICS mentionné au point 7 ci-dessous. Le comité d'évaluation de la présente procédure de sélection se réserve le droit de vérifier, sous peine d'exclusion, la conformité de ce qui a été déclaré à cet égard par le/la candidat.e sélectionné.e.

2. PROFIL DU CANDIDAT

2.1 Conditions d'éligibilité essentielles :

Les candidat.e.s seront considéré.e.s comme éligibles pour la sélection sur la base des exigences essentielles suivantes, à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

- 2.1.1 Âge n'excédant pas (au moment de la signature du contrat) celui requis pour la retraite par la réglementation locale (60 ans) ;
- 2.1.2 Être en bon état de santé apte à l'emploi ;
- 2.1.3 Ne pas avoir eu, au cours de trois ans précédant la date d'expiration du présent avis, une évaluation insuffisante dans le cadre de contrats de travail signés avec des bureaux de l'AICS ;
- 2.1.4 Diplôme universitaire (BAC + 3) en administration publique, comptabilité, loi, économie, finance, D'autres diplômes dans d'autres domaines peuvent être pris en considération s'ils sont accompagnés d'une

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

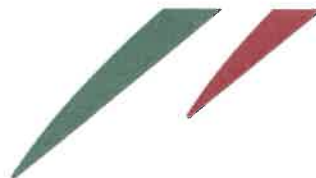
20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it



Financé par
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche
Artisanale en Tunisie (ADAPT) et ADAPT Céréales

Contrat n. ENI/2020/416-672 CUP : H59J20001490006
Contrat n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

expérience sectorielle d'au moins 1 an additionnel à l'expérience professionnelle postuniversitaire minimum requise au point 2.1.5.

2.1.5 Au moins 1 an d'expérience professionnelle avec un rôle administratif et/ou financier dans la gestion et ou révision/audit de programmes et/ou projets de développement ;

2.1.6 Au moins 1 an d'expérience professionnelle dans la gestion/ audit de marchés et/ou subventions, avec une bonne connaissance des règles et procédures de gestion des fonds européens (PRAG) dans les pays en développement ;

2.1.7 Maîtrise de l'arabe (niveau C2 - Cadre européen commun de référence) ;

2.1.8 Maîtrise du français (niveau C1 - Cadre européen commun de référence) ;

2.1.9 Maîtrise de l'utilisation des applications Microsoft Office.

2.2 Conditions d'éligibilité préférentielles :

Les conditions suivantes constitueront la qualification préférentielle pour le poste :

2.2.1 Diplômes d'études supérieures (master universitaire ou autres cours d'enseignement supérieur reconnus dans le secteur d'intérêt) en plus des exigences minimales indiquées au point 2.1.4 ci-dessus ;

2.2.2 Expérience professionnelle avérée dans le cadre de la gestion et/ou révision de projets financés par l'Union européenne ;

2.2.3 Expérience professionnelle au sein des organisations internationales et/ou Union Européenne et/ou des agences d'aide gouvernementales et/ou non gouvernementales ;

2.2.4. Expérience professionnelle antérieure auprès de la Direction générale de la coopération au développement, l'Agence italienne pour la coopération au développement ;

2.2.5. Connaissance de l'anglais (au moins niveau B1 - Cadre européen commun de référence ;

2.2.6. Connaissance de l'italien (au moins niveau B1 - Cadre européen commun de référence ;

Avant de soumettre leur candidature, les candidats doivent évaluer s'ils remplissent toutes les conditions essentielles spécifiées dans le présent avis de vacance de poste. Les expériences professionnelles indiquées dans le curriculum vitae ne sont comptabilisées qu'à partir du moment où le/la candidat.e a obtenu le diplôme requis pour le poste. Les dates de début et de fin de tous les postes précédents et l'indication s'ils étaient à temps plein ou à temps partiel doivent être clairement indiquées dans le curriculum vitae. Les détails de toute expérience professionnelle, formation, recherche ou études doivent être fournis dans la candidature. Sur demande, les candidat.e.s doivent être en mesure de fournir des pièces justificatives indiquant clairement la durée et la nature de ces expériences.

3. COMMENT POSTULER

La candidature doit inclure :

1. Déclaration juridiquement contraignante signée (conformément à l'article 46 du D.P.R. italien 28.12.2000 n. 445) - selon le modèle ci-joint, déclarant :

A. Nom, prénom, date et lieu de naissance ;

B. Résidence ;

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

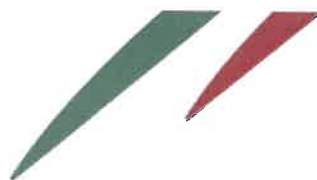
20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it



Financé par
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche
Artisanale en Tunisie (ADAPT) et ADAPT Céréales

Contrat n. ENI/2020/416-672 CUP : H59J20001490006
Contrat n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

- C. Citoyenneté ;
- D. Pleine jouissance des droits politiques et civils ;
- E. Absence de condamnation pour toute infraction pénale et absence de toute accusation pénale en Italie et à l'étranger ;
- F. Ne pas avoir été licencié, dispensé, déchu ou licencié d'un emploi dans une administration publique, en Italie ou à l'étranger ;

Toute fausse déclaration entraînera pour l'intéressé des sanctions pénales selon l'article 76 du D.P.R. italien. n. 445 du 28.12.2000, tel que modifié et complété par la suite, et le risque de cessation immédiate de l'emploi et la perte de toute prestation indûment obtenue.

Les candidatures doivent également inclure :

- 2. Curriculum vitae **signé en français** (format Europass : <https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv>) précisant le mois et l'année exacts de début et de fin de chaque expérience, ainsi que le nombre total de mois pour chaque expérience.
- 3. Lettre de motivation **signée en français** ;
- 4. Copie d'un document d'identité en cours de validité (CIN ou Passeport).

Les candidats doivent également fournir un numéro de téléphone et une adresse e-mail pour les communications et doivent informer l'AICS Tunis de tout changement intervenu après la soumission de la candidature.

Les candidatures dûment datées et signées, et en format PDF, doivent être soumises à l'adresse électronique suivante : segreteria.tunisi@aics.gov.it avant le **30.11.2023 à 23h059** (heure de Tunis). L'objet de l'e-mail doit contenir le numéro de l'avis de vacance 24/AICSTUNISI/2023.

Veuillez noter que seules les demandes complètes (y compris les documents 1, 2, 3 et 4) reçues dans les délais seront acceptées et prises en considération.

4. EXCLUSION DE LA PROCEDURE DE SELECTION

Les conditions suivantes détermineront l'exclusion de la procédure de sélection :

- a) La candidature ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'éligibilité essentielles (voir point 2.1) ;
- b) La candidature est reçue après la date limite indiquée dans cet avis ou présentée selon des modalités différentes de celles indiquées (voir point 3) ;
- c) Les documents de candidature ne sont pas signés (voir point 3).

• **TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS**

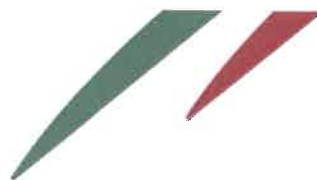
20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it



Financé par
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche
Artisanale en Tunisie (ADAPT) et ADAPT Céréales

Contrat n. ENI/2020/416-672 CUP : H59J20001490006
Contrat n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

5. EVALUATION DES CANDIDATURES

Une fois le délai pour la soumission des candidatures est expiré, le Représentant de l'AICS Tunis évalue la recevabilité des demandes en ce qui concerne la présence des conditions d'éligibilité essentielles et l'absence de motifs d'exclusion. L'exclusion est communiquée aux candidat.e.s concerné.e.s.

Par la suite, le Représentant de l'AICS nomme un comité d'évaluation qui sera composé de trois membres, qui remplissent les conditions d'autonomie et d'impartialité à l'égard des candidats.e.s. Le comité évalue les candidatures en attribuant une note globale maximale de 100 points selon les critères suivants :

QUALIFICATIONS (70 points max)

- Diplôme supplémentaire par rapport au diplôme d'études demandé : 10 points max
- Compétences linguistiques : 10 points max
- Expérience professionnelle : 40 points max
- D'autres qualifications ou compétences professionnelles : 10 points max

ENTRETIEN (30 points max)

Seul les candidat.e.s ayant obtenu un minimum de 40 points sur les qualifications (comprenant l'art. 2.1 - Conditions d'éligibilité essentielles, et l'art. 2.2 - Conditions d'éligibilité préférentielles), seront inclus.e.s dans la liste restreinte et invité.e.s à un entretien.

L'entretien se déroule auprès du Siège de l'AICS Tunis ou par visioconférence (Skype) dans le cas de candidat.e.s qui ne peuvent se rendre au lieu de l'entretien.

L'entretien se déroule dans les langues indiquées dans l'appel à candidatures et évalue les connaissances et l'expérience du/de la candidat.e, la capacité à réaliser les tâches en question, les compétences linguistiques requises et toute autre compétence jugée nécessaire pour évaluer le profil du/de la candidat.e. L'avis d'entretien est envoyé par e-mail à l'adresse indiquée par le.a candidat.e au moment de la candidature. Les candidat.e.s n'ont pas droit au remboursement des éventuel frais encourus dans le cadre de l'entretien (par exemple les frais de transport).

Un test écrit peut également être demandé pour vérifier la connaissance déclarée des langues.

Score final

À l'issue de l'entretien, un classement est établi uniquement pour les candidat.e.s ayant obtenu une note d'au moins 18/30 pour l'entretien et globalement d'au moins 60% du maximum attribuable (60 points sur 100).

6. RESULTAT DE LA SELECTION

Tou.te.s les candidat.e.s qui ont postulé à l'avis de vacance seront informé.e.s via e-mail des résultats du processus de sélection.

Le/la candidat.e ayant obtenu le score le plus élevé dans la liste de classement recevra la communication via e-mail certifiée (PEC). La liste de classement reste valable pour la durée du Programme. En cas de renonciation du/de la candidat.e sélectionné.e ou de résiliation anticipée du contrat, AICS Tunis se réserve le

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

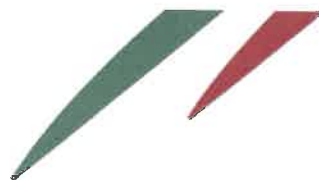
20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it



Financé par
l'Union européenne

Programme d'Appui au Développement Durable
dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche
Artisanale en Tunisie (ADAPT) et ADAPT Céréales

Contrat n. ENI/2020/416-672 CUP : H59J20001490006
Contrat n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

droit de contacter un/e autre candidat/e de la liste de classement - si les ressources financières nécessaires sont disponibles.

En cas d'égalité de classement, le/la plus jeune candidat.e sera préféré.e.

Dans le contrat de travail stipulé entre l'AICS Tunis et la personne sélectionnée à l'issue de la procédure de sélection, il est prévu pour les deux parties de se retirer du contrat en présence d'une juste cause, ou d'un fait d'une gravité telle qu'elle ne permet pas la poursuite, même pas provisoire, de la relation de travail.

Le contrat de travail doit obligatoirement prévoir l'engagement du/de la candidat.e sélectionné.e à signer le code d'éthique et de comportement du personnel utilisé par l'Agence italienne de coopération au développement conformément à l'art. 11, paragraphe 1, let. c) de l'arrêté ministériel du 22 juillet 2015, n. 113.

7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La soumission de candidatures par un.e candidat.e implique son consentement au traitement de ses données personnelles, y compris les données sensibles, par le personnel affecté à la garde et au stockage des candidatures et à leur utilisation aux fins du processus de sélection.

Le Représentant de l'AICS Tunis est responsable du traitement des données personnelles.

8. CLAUSE DE PROTECTION

À tout moment du processus de sélection, le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement se réserve le droit de mettre fin au processus de recrutement ou de le reporter pour des raisons justifiées liées aux besoins organisationnels ou financiers de l'AICS.

9. PUBLICITE

Cet avis de sélection est publié sur le site Internet de l'AICS Tunis et également sur les sites de recherche d'emploi les plus pertinents du secteur.

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it